

IPP Y. KEITA

**MINISTRE DE LA SECURITE ET
DE LA PROTECTION CIVILE**

SECRETARIAT GENERAL



N° 1510- /MSPC-SG-DFM

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi

Bamako, le 18 MAY 2016

*Le Ministre de la Sécurité et de la
Protection Civile*

A

**Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères,
de la Coopération Internationale
et de l'Intégration Africaine**

Koulouba

Objet : *Procédures de demande de passeport biométrique pour les maliens de l'extérieur.*

Référence : *Votre lettre n° 0004815/MAECIIA/DAJ-DAICC-SACI du 05 mai 2016.*

En réponse à votre lettre sus référencée, j'ai l'honneur de vous communiquer les informations suivantes relatives aux deux (02) procédures régissant les demandes de passeport de nos compatriotes à l'Etranger.

La première procédure concerne les maliens de Paris-Abidjan-Libreville-Brazzaville-Riyad-Djeddah-Washington-New York- et Ottawa :

Ces maliens doivent se présenter dans leur Ambassade ou Consulat de rattachement, munis des pièces justificatives suivantes :

- Un (01) bon pour passeport malien, appelé eVoucher (reçu de paiement) ;
- Le numéro NINA, justifié par la copie de la carte NINA ou la fiche individuelle d'enregistrement RAVEC mentionnant le numéro NINA ;
- Un (01) extrait d'acte de naissance ;
- Une (01) copie de la carte d'identité ;
- Une (01) copie de l'ancien passeport ;
- Le justificatif de la profession ;
- Et l'autorisation parentale (pour les enfants mineurs).

Ensuite l'agent consulaire passe le dossier de demande de passeport dans le système informatique. Cette étape concerne :

- la saisie des informations biographiques ;
- le scan des pièces justificatives ;
- la capture de la photographie à l'aide d'une caméra ;
- et la capture des empreintes à l'aide d'un capteur.

Enfin, un récapitulatif de la demande de passeport est imprimé et signé conjointement par l'Agent Consulaire et le demandeur afin d'attester l'exactitude des informations recueillies.

La deuxième procédure concerne les maliens relevant de tous les autres consulats et ambassades du Mali (en attendant l'installation des stations d'enrôlement dans ces représentations diplomatiques) :

Ces compatriotes doivent se présenter dans leur Ambassade ou Consulat, munis des pièces suivantes :

- Trois (03) photographies récentes en couleur, de face et sur fond blanc ;
- Un (01) bon pour passeport malien, appelé eVoucher (reçu de paiement) ;
- Le numéro NINA, justifié par la copie de la carte NINA ou la fiche individuelle d'enregistrement RAVEC mentionnant le numéro NINA ;
- Un (01) extrait d'acte de naissance ;
- Une (01) copie de la carte d'identité ;
- Une (01) copie de l'ancien passeport ;
- Le justificatif de la profession ;
- Et l'autorisation parentale (pour les enfants mineurs).

Le demandeur renseigne le formulaire de demande de passeport vierge et original qui lui est fourni dans le Consulat, avec l'assistance de l'Agent Consulaire pour la prise d'empreintes avec encreur.

Enfin, le formulaire est signé conjointement par l'Agent Consulaire et le demandeur afin d'attester l'exactitude des informations recueillies.

Quant aux modalités de paiement, selon la société Oberthur Technologies, la solution adoptée actuellement pour les maliens de l'extérieur est le paiement par carte bancaire. Pour cela, le demandeur se rend sur le site : <http://paiementpasseport-mali.com/>, et procède au paiement. Le reçu de paiement accompagné du code eVoucher est ensuite envoyé par email. Il doit être imprimé.

En outre, des solutions de paiement en espèces seront déployées dans les jours à venir à travers un réseau de partenaires bancaires.

Je vous saurais gré des dispositions diligentes que vous voudrez bien faire prendre par nos Missions diplomatiques, à l'effet d'informer et de sensibiliser nos compatriotes sur les procédures ci-dessus.

Le Ministre,

Colonel-major Salif TRAORE
Officier de l'Ordre National

SECRETARIAT GÉNÉRAL



Koulouba, le 13 MAI 2016

N° 000930MAECIIA-SG-DD

Le Ministre des Affaires étrangères,
de la Coopération internationale et de
l'Intégration africaine

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs
et Consuls généraux du Mali

**Objet : Point focal pour le nouveau passeport biométrique,
Modes de paiement des frais de demande,
Liste des pièces à fournir.**

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Consuls généraux,

Je vous informe que Monsieur Youssouf Dramane KONE, Conseiller des Affaires étrangères en service au Département, a pris le relai du Conseiller technique Diawoye DIABATE pour les questions relatives à la mise en circulation du nouveau passeport biométrique.

Les contacts de Monsieur KONE sont : v.d.kone@diplomatie.ml / youssoufdkone@yahoo.fr
téléphone (223) 65 34 76 01 / 76 52 94 83.

Je saisis l'occasion pour vous communiquer les informations ci-après :

- 1) Le prix du passeport est de 55 000 f cfa aussi bien pour les maliens de l'intérieur que pour les maliens de l'extérieur. Ces derniers pourront faire leur paiement en ligne à l'adresse suivante : www.paiementpasseport-mali.com Ils ont également la possibilité de commettre des proches afin que ceux-ci fassent le paiement pour eux dans une Agence Ecobank de Bamako et leur retourner le reçu de paiement (code Voucher).
- 2) Les pièces à fournir sont :
 - Formulaire de demande dûment rempli avec prise d'empreinte (10 doigts).
 - Extrait d'acte de naissance,
 - Photocopie de la pièce d'identité (ancien passeport ou carte d'identité consulaire),
 - Carte NINA,
 - Reçu de paiement (code Voucher) des 55 000 f cfa ou l'équivalent.

18 MAI 2016
Othh

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Consuls généraux, les assurances de ma franche collaboration.

Ampliation :

- DAI.....p/info



Pour le Ministre et par ordre
Le Secrétaire général

Ambassadeur Oumar DAOU
Chevalier de l'Ordre National